

Compte rendu

Commission thématique du 14 décembre 2023

Salle du conseil Mairie d'Auxi-le-Château

Membres présents :

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de CLE
Monsieur Patrick CRESTOT : Président de la commission thématique érosion, ruissellement et inondations
Monsieur Éric KRAEMER : Président de la commission thématique gestion de la ressource en eau
Monsieur Alexandre DECRY : Maire de SARTON, CC Campagnes de l'Artois
Madame Delphine LEFEBVRE : Chargée de mission environnement, CC Campagnes de l'Artois
Monsieur Alain POUILLY : Maire de Ponches-Estruval, CC Ponthieu Marquenterre
Monsieur Emmanuel DU TERTRE : Chambre d'agriculture de la Somme
Madame Mélanie LEVY : Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais
Monsieur Christophe LARDRY : Syndicat des pisciculteurs des Hauts de France
Monsieur Eric FEVRIER : ASA « Dessèchement de la Vallée d'Airon sud »
Madame Céline Fontaine : CPIE
Monsieur Loïc HAVET : Office Français de la Biodiversité 62
Monsieur Olivier CHOPIN : Auddicé environnement
Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symbcqa
Madame Cassandra WAYMEL : Animatrice du SAGE Authie

Membres excusés :

Monsieur Francis PETIT : Vice-président de CLE
Monsieur Eric ROUSSEL : Maire de Hem-Hardinval, CC Territoire Nord Picardie.
Monsieur Michel DESTOMBES : Maire de Morlancourt, CC Pays du Coquelicot.
Monsieur Frédéric LABARRE : DDTM de la Somme

Ordre du jour :

1. Introduction
 - a. Avancement du SAGE
 - b. Présentation de la démarche d'évaluation environnementale
2. Présentation des dispositions et de leur analyse environnementale
3. Calendrier

Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation Power-Point

Relevé de décision en italique.

Ouverture de la réunion, M. CRESTOT remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour.

1) Introduction

Diapos 3 à 7

Présentation de l'état d'avancement du SAGE.

Diapos 8 à 16

Présentation de la démarche d'évaluation environnementale par M. Chopin.

M. TROLLE demande si en plus des zones N2000, on tient également compte des ZNIEFF dans l'analyse environnementale.

M. CHOPIN précise que l'analyse par rapport aux sites Natura 2000 est une attente explicite dans le code de l'environnement, et que de nombreux autres zonages sont pris en compte dont les ZNIEFF.

2) Présentation des dispositions et de leur analyse environnementale.

Diapos 17 à 51

Mme CHERIGIE rappelle que le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) est établi par l'état et détermine une enveloppe d'aléa qui est opposable aux documents d'urbanismes. Le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations (PAPI) est la déclinaison opérationnelle du PPRi sur le territoire : Connaissance, gestion de l'alerte, gestion de crise.

Mme CHERIGIE insiste sur l'importance d'agir pour gérer le cours d'eau de manière intelligente avec l'ensemble des aspects de la GEMAPI.

M. DEJONGHE précise que nous avons la chance sur l'Authie d'avoir encore de nombre terrains communaux le long des cours d'eau.

Mme FONTAINE Précise que le territoire de l'Authie est moins touché par le débordement et que les inondations sont principalement causées par un problème d'évacuation de l'Authie vers la mer.

Disposition 16 :

M. Du TERTRE demande s'il faut mettre en place quelque chose de particulier pour que cela se passe bien avec les propriétaires.

Etant donné que cette disposition concerne l'amélioration de la connaissance et la protection dans les documents d'urbanisme afin d'éviter de nouvelles expositions au danger, il n'est pas prévu de mettre en place de dispositif particulier.

M. TROLLE demande si les éléments issus de cet inventaire correspondront à des zones à sanctuariser.

M. DEJONGHE répond que ça ne sera pas à sanctuariser mais qu'il faudra les prendre en compte.

M. FEVRIER ajoute qu'actuellement sur Berck, des constructions s'engagent sur une zone complètement recouverte de roseaux.

Disposition 17 :

Mme CHERIGIE précise qu'actuellement le plan de gestion ne concerne que l'axe principal de l'Authie et quelques affluents. Sur la basse vallée de l'Authie il y a deux ASA avec des plans de gestions avec des orientations différentes et des mises en œuvre différentes.

M. POUILLY ajoute qu'il y a une superposition des études sans lien entre elles, il y a une mauvaise coordination entre les acteurs.

Mme CHERIGIE répond que le Symcœa intervient facilement sur le domaine public mais qu'il est plus compliqué d'accéder aux parcelles privées.

Disposition 18 :

RAS

Disposition 19 :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est censé être déclenché dès qu'une crue est notifiée.

Mme Fontaine dit que le CPIE accompagne certaines communes pour la réalisation du DICRIM et du PCS et que dans la plupart des cas les documents existent mais ils sont oubliés ou pas à jour.

Il est important de faire apparaître la notion d'« actualisation » de ces documents dans la disposition. Voir avec Mme Paillat (relecture juridique) s'il est possible d'imposer réglementairement une mise à jour.

Disposition 20 :

RAS

Disposition 21 :

RAS

Disposition 22 :

RAS

Disposition 23 :

Mme FONTAINE demande s'il y a un lien entre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et l'imperméabilisation.

M CHOPIN répond que l'artificialisation et l'imperméabilisation sont deux choses distinctes.

Disposition 24 :

RAS

Disposition 25 :

Quelle est la part des réseaux unitaires sur le territoire ?

Ajouter à la disposition un objectif de désimperméabilisation.

Objectif 3 :

Pour l'état des lieux, revoir le pas de temps car la formulation « urbanisation » peut faire réagir, en particulier vu que cette artificialisation est faible actuellement. Il faut changer le terme SAU par SAU/exploitation ou augmentation de la taille des parcelles.

Disposition 26 :

Remplacer la dernière phrase par : les documents d'urbanismes intègrent ces données afin de ne pas aggraver le phénomène de ruissellement il faut éviter tout aménagement qui pourrait aggraver ce phénomène sur les axes identifiés.

Disposition 27 :

RAS

Disposition 28 :

M. TROLLE demande si l'intégration des éléments stratégiques du paysage dans les documents d'urbanisme leur donne un statut de protection.

M. CHOPIN répond que normalement oui, mais cela ne garantit pas leur protection.

M. POUILLY ajoute qu'il est difficile d'agir sur le privé.

M. Du TERTRE demande quel est l'intérêt de mettre une fascine à préserver étant donné que leur mise en place est une démarche volontaire.

Citer les prairies dans la liste des éléments fixe du paysage. Il faut bien redéfinir ce que sont les éléments fixes et les éléments stratégiques du paysage (lien SDAGE / SAGE).

Disposition 29 :

M. POUILLY indique qu'il est difficile de sensibiliser et convaincre les gens qui n'habitent pas sur le territoire.

M. CHOPIN propose d'ajouter une liste d'exemple des différentes actions possibles.

Disposition 30 :

M. Du TERTE propose d'ajouter les mares dans la liste. Il propose également d'ajouter dans l'enjeu « gestion de la ressource en eau » une partie sur le stockage de l'eau.

Voir s'il est possible de faire des recommandations par rapport à l'aménagement des chemins d'accès aux éoliennes pour limiter l'érosion. Exemple : lors de l'aménagement d'un parc éolien, il est souhait que les chemins d'accès...

3) Calendrier

L'ensemble des modifications sera présenté lors de la prochaine réunion le mercredi 24 janvier à 10h.

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick CRESTOT remercie les membres de la commission et clôture la séance.